

Procès-verbal de la séance du mardi 12 septembre 2017

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis N° 5/2017 – Demande de crédit de Fr. 27'000.00 pour l'entretien de l'abri PC
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion
5. Préavis N° 6/2017 – Demande d'un crédit pour la première étape du projet de fusion entre les communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Préavis N° 7/2017 – Arrêté d'imposition 2018
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
7. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Le Président salue la présence de Mme Jocelyne Laurent, journaliste du Quotidien de La Côte.

1. Appel

Présents	30
Excusés	12
Absents	4

2. Adoption du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Assermentations

Mary-Christine Flury
François Munier
Dupperex Sandrine
Dupperex Frédéric
Duc Tanja

Le Conseil compte au 12 septembre 2017 : 48 membres.

4. Préavis municipal N° 5/2017 – Demande de crédit de Fr. 27'000.00 pour l'entretien de l'abri

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. J.-F. Deruaz, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Yves Blanchard.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Danielle Collomb demande des précisions concernant les plaques à remplacer.

M. J.-F. Deruaz : Il s'agit bien uniquement des plaques du pourtour et non de la structure centrale.

Mme S. Scardua Boukara : Quelles sont les liquidités actuelles de la commune pour ces dépenses et quel sera l'amortissement sur 3 ans ?

M. J.-F. Deruaz : Ces travaux seront financés par les liquidités courantes. Il n'y aura donc pas d'emprunt pour ces travaux, qui seront étalés sur une année.

M. Quiblier demande si ce montant comprend également la sono ?

M. J.-F. Deruaz : Selon un devis élevé, il a décidé de ne pas investir dans une nouvelle sono. Par contre la commune a reçu du Sesame du matériel qui permettra de sonoriser la salle.

Mme A. Deruaz est étonnée de la somme de Fr. 18'000.00 pour les luminaires.

M. J.-F. Deruaz : Il a été décidé de changer toute l'installation pour du LED, afin d'éviter des problèmes par la suite. Plusieurs offres ont été demandées.

M. S. Baetzner : Est-il prévu d'augmenter la location de la salle pour amortir ces travaux ?

M. J.-F. Deruaz : La location actuelle avait été calculée, en son temps, en tenant compte de l'utilisation et de l'usure des locaux et des installations. Il n'est donc pas prévu d'augmenter la location.

Mme M. Dentan : Si la commune veut louer la salle, la location doit rester concurrentielle par rapport aux autres communes.

M. A. Quiblier demande quelle entreprise a été choisie pour ces travaux.

M. J.-F. Deruaz : Plusieurs devis ont été demandés et le choix de l'entreprise est du ressort de la Municipalité.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 5/2017 est accepté avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

5. Préavis municipal N° 6/2017 – Demande d'un crédit pour la première étape du projet de fusion entre les communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme D. Collomb demande quel sera le salaire de M. Mayor.

Mme M. Dentan : Fr. 150'000.00 pour son travail de chargé de mission jusqu'à la fin et il est prévu un budget de Fr. 50'000.- pour la publicité et l'organisation d'évènements.

M. P.-A. Blanchard demande s'il n'était pas possible d'obtenir plus d'aide de la part du Canton.

Mme M. Dentan : Une aide au démarrage a été demandée lors d'une rencontre avec Mme Métraux et le dossier est actuellement au Grand Conseil pour approbation.

M. F. Munier demande quelles seront les étapes suivantes.

Mme M. Dentan : il s'agit de voter pour les phases 1 à 5, qui représentent la plus grosse partie du travail. Les étapes suivantes seront de faire valider le projet de fusion auprès des Conseils généraux et communaux, puis auprès du Conseil d'Etat, ce qui impliquera moins de frais.

M. G. Sintès : Demande si ce n'est pas beaucoup pour la commune de financer par les liquidités courantes, et la rénovation de l'abri PC, et le financement du projet de fusion.

M. J.-F. Deruaz : Les frais seront étalés dans le temps. Pour la fusion, un montant de Fr. 5'000.- avait déjà été voté au budget 2017, montant qui est encore disponible et qui peut être utilisé dans les 35'000.-. La bourse de Rolle va tenir le budget et servira de banque aux autres communes. Le compte courant peut également permettre de gérer la situation.

M. F. Munier : Quel en sera le coût par habitant ?

Mme M. Dentan : Le calcul n'a pas été fait par habitant, car il y a un trop grand déséquilibre entre les 3 communes. La demande vient des deux petites communes et si le calcul était fait par habitant, c'est Rolle qui payerait presque tout.

M. F. Munier fait référence au préavis du 8 décembre 2015 où il est dit que la commune de Rolle est d'accord de servir de banque et que le Canton participait à concurrence de Fr. 250.- par habitant.

Mme M. Dentan : En effet, la commune de Rolle est d'accord de gérer l'argent, mais ne va pas nous donner cet argent.

M. J.-F. Deruaz : La gestion financière de la fusion sera centrée à Rolle avec l'aval des deux autres communes. Il n'y aura pas de taux d'intérêts. Plusieurs calculs ont été fait pour savoir comment répartir ce budget de 200'000.-. Les habitants de Rolle n'ont pas un réel intérêt de fusionner avec nos deux petites communes, d'où la répartition qui a été décidée.

Mme M. Dentan : Par ailleurs, Rolle a déjà accepté, lors de son dernier Conseil communal, le montant de Fr. 100'000.- pour le projet de fusion.

M. F. Munier : Il y aura encore un minimum de Fr. 100'000.- à ajouter pour la suite du projet.

Mme M. Dentan : Ce montant supplémentaire n'a pas été discuté au comité de direction.

J.-C. Jaccoud : Si la fusion ne sera finalement pas acceptée, beaucoup d'argent aura été dépensé ; Y a-t-il un plan B ?

Mme M. Dentan : Le risque est inévitable. Notre plan B est de s'assurer l'aide au démarrage du Canton. A nous de bien communiquer et convaincre la population.

M. F. Munier demande le vote nominal.

Le vote nominal a été accepté par 6 personnes. Il en fallait 9.6 pour être validé.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 6/2017 est accepté avec 5 avis contraires et 5 abstentions.

6. Préavis municipal N° 7/2017 – Arrêté d'imposition 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. le Président passe la parole à la Municipalité, Mme M. Dentan, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. O. Sauzet.

M. S. Dentan : Quelle proportion sur ces Fr. 40'000.- est payée par les habitants de Tartegnin ?

M. J.F. Deruaz : environ 90%. Les propriétaires des bâtiments et de terrains sont les seuls visés.

Un conseiller demande s'il est possible de procéder à un vote séparé, vu les divergences de la commission de gestion.

M. M. Duc : Etant donné qu'il n'y a pas eu d'amendement de la part de la commission de gestion, le préavis sera voté tel quel.

M. J.-F. Deruaz informe que les communes de Perroy et Essertines sont à Fr. 1.30.

M. J.-D. Quiblier : Bien des communes du canton sont à Fr. 1.50. Même si nous étions à Fr. 0.50, nous paierions quand-même Fr. 1.- à la péréquation.

Il n'y pas d'autre intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 7/2017 est accepté avec 4 avis contraires et 3 abstentions.

7. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

Marlyse Dentan : Il n'y a pas eu de comité depuis juin, donc pas d'information.

8. Communications de la municipalité

1. Marlyse Dentan :

Concernant la démission de M. Dos Reis, une annonce a été affichée au pilier public avec un délai au 20.09.2017.

Pour le poste de concierge, il reste en suspens, vu qu'il n'y a plus le collègue.

Nouveaux horaires du bureau communal : Lundi de 15h à 18h et le mercredi de 9h30 à 11h30.

La sortie des Entr'Aînés a eu lieu le 8 septembre 2017 à l'Abbaye de St-Maurice, suivi d'un repas à Martigny dans un restaurant favorisant l'insertion professionnelle de personnes handicapées. La prochaine aura lieu le 11 décembre 2017 au ciné-sénior à Aubonne.

Le bulletin d'information va bientôt paraître.

Concernant la fusion : Dernier délai, ce soir, pour s'inscrire aux groupes de travail. Ces groupes de travail sont ouverts à tout les habitants de la commune.

Repas à domicile de l'entraide familiale : Il manque un bénévole les lundis pour les villages de Tartegnin à Luins.

2. Jean-François Déruaz

Concernant les installations de protection sur le toit du bâtiment communal ; il s'agit du changement des Velux ; travaux qui avaient été prévus au budget.

Par ailleurs, la cloche est réparée.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion :

M. S. Berthet : Qu'en est-il du futur des anciennes salles de classe ?

Mme M. Dentan : Enfance et Jeunesse loue les locaux pendant trois ans. Il en sera délibéré dans un des groupes de travail du projet de fusion.

Mme Morgane Dentan : Si c'est géré dans un groupe de travail du projet de fusion et que la fusion n'a pas lieu, il ne restera plus qu'une année pour trouver une nouvelle affectation de ces salles de classe.

Mme M. Dentan : Des réflexions ont déjà au lieu. Mais dans une année, on aura déjà une idée de la suite.

M. A. Quiblier : La Jeunesse organise son souper annuel le 14 octobre 2017. Sanglier à gogo.

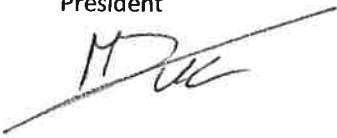
Mme D. Collomb : Demande si Tartegnin ne pouvait pas concourir au plus beau village de Suisse, ou autre chose du genre.

Mme M. Dentan : En effet, M. S. Jayet avait fait la proposition, mais le délai était déjà passé. Par contre, il y aura un concours pour la plus belle fenêtre de l'Avent avec à la clé une nuit à Saas-Fée ou Cran-Montana.
Merci également à toutes les personnes qui s'occupent des géraniums du village.

Il n'y a pas d'autres interventions, le Président clôt la séance qui est levée à 21h et invite l'assemblée à un apéritif.

Le prochain conseil aura lieu le 6 décembre 2017 à 19h à l'abri PC, suivi du traditionnel souper de fin d'année.

Michael Duc
Président



Béatrice Tellenbach,
Secrétaire

